



N° 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle – activités tout public et cohésion sociale *rapport publié le 6 mai 2021*

No 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle			
Recommandations proposées	7	Ouvert	-
		Fermé	7
		Refusé	-

Les sept recommandations émises par la Cour des comptes ont été acceptées.

Au 31 décembre 2024, toutes les recommandations ont été mises en œuvre, dont deux fermées durant la période sous revue.

Les deux recommandations encore ouvertes portaient sur la nécessité de faciliter l'implication des habitants des quartiers (recommandation 2) et de développer l'analyse des inégalités territoriales à l'échelle des centres (recommandation 4).

Concernant la recommandation 2, la Cour constate que la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe) s'est engagée activement dans la réalisation d'actions de promotion du modèle de commission mixte qui intègre à la fois des membres de comités, des habitants et des professionnels de l'animation socioculturelle. On peut relever à ce titre trois formations de type « regards croisés » qui ont eu lieu en 2024 sur des enjeux portant sur les démarches participatives, l'appropriation et l'occupation des espaces publics. D'autres dispositifs ont été testés comme celui sur la Chapelle-les-Sciens qui privilégie la prise en compte des opinions des habitants en faisant de ces derniers les acteurs de l'évolution de leur quartier. Des ateliers participatifs ou des assemblées citoyennes ont ainsi été mis en place. À Thônex, le dispositif s'est davantage tourné vers les populations adolescentes. Des mesures similaires ont été mises en place dans les communes de Lancy et Vernier.

À propos de la recommandation 4, la Cour constate que la FASe et la HES-SO Genève ont formalisé leur collaboration à travers la création du Centre

interdisciplinaire sur les enjeux de développement urbain et de transition écologique (CITÉ). Ce rapprochement permettra notamment le développement d'activités liées à l'analyse stratégique (diagnostic), l'étude prospective et le suivi de projets d'aménagement et de développement social urbain. Les enjeux liés aux inégalités territoriales seront ainsi au centre de cette nouvelle coopération.

Compte tenu de ces développements, la Cour valide la mise en œuvre des recommandations 2 et 4 et clôture ainsi le suivi du rapport N° 166.

No 166 Évaluation portant sur l'animation socioculturelle					
Numéro	Libellé	Priorité	Responsable	Date échéance	Statut
166-R1	Renforcer la capacité des centres à réaliser des accueils tout public délocalisés.	Élevée	SG FASe et FCLR	30.06.2023	Fermé
166-R2	Faciliter l'implication des habitants des quartiers concernés.	Élevée	SG FASe et FCLR	30.06.2023 31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
166-R3	Sensibiliser les différents partenaires à une utilisation constructive de la gestion de projets.	Moyenne	SG FASe	31.12.2022 report 31.12.2023	Fermé
166-R4	Développer l'analyse des inégalités territoriales à l'échelle des centres.	Moyenne	SG/DCS	31.12.2023 report 31.12.2024	Fermé
166-R5	Mieux ancrer la dimension régionale de la FASe et son rôle en matière de cohésion sociale.	Moyenne	OAIS	30.06.2024	Fermé
166-R6	Partager les tâches d'analyse à l'échelon régional.	Moyenne	Dir. op. SG FASe	30.06.2023 report 31.12.2023	Fermé
166-R7	Mieux intégrer l'animation socioculturelle dans une approche préventive de la cohésion sociale.	Élevée	SG FASe	30.06.2023	Fermé